

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 16 Janvier 2020 à 21 Heures.**

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : MM AURENSAN LABADIE LAGARDE BARNADAS NAVARRE  
GARCIA CHANUT PAYROS LETELLIER GARROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX

**Etait absent et excusé** : M. DARBAS

**Etait absent** : M DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 qui n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils l'autorisent à inscrire un sujet supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir l'aménagement de la place Parisot, dans le cadre du DETR 2020. Avis favorable, à l'unanimité de l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Règlement investissement**
- ✓ **Autorisation ester en justice**
- ✓ **Bail office notarial**
- ✓ **Examen divers devis**
- ✓ **Questions diverses**

*Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.*

**Règlement investissement**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de reconduire le quart des crédits d'investissement du budget primitif 2019 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement, dont les échéances d'emprunt, avant le vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Autorisation ester en justice**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré ne s'acquitte pas de son loyer pour le logement qu'il occupe depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, 7 Place du Colonel Parisot.

Il demande l'autorisation d'ester en justice afin de lancer une procédure de résiliation de bail à l'encontre de M. BELMEHEL Driss. Sachant que les services du Trésor Public ont épuisé les recours dont ils disposent, il revient à la commune d'engager les poursuites.

Il précise que la délégation accordée par le conseil municipal doit porter sur l'ensemble des juridictions et tous les degrés d'instance. Il propose de mandater un huissier de justice pour engager un commandement à payer.

Avis favorable à l'unanimité.

## Bail office notarial

Monsieur le Maire indique que Me BARES Bernard, titulaire du bail de l'office notarial, a pris sa retraite. Il convient d'établir un nouveau contrat avec la SCP Muriel POZOULS BOUNEL – Claire LE DROFF, notaires associés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal donne son accord.

## Examen divers devis

### ■ ONF

Monsieur Michel CHANUT présente le devis de l'Office National des Forêts qui concerne le programme d'action 2020 et les travaux sylvicoles sur la parcelle 2b pour un montant HT de 808 € 18 et 889 € TTC.

Accord.

### ■ TERRAIN TENNIS

Monsieur Grégory GARCIA détaille le devis de M. Sébastien JARRY pour la fourniture et la pose d'une armoire électrique au terrain de tennis ; celle en place est vétuste et ne correspond plus aux normes actuelles :

Coût HT----- 1333 € 82

TTC----- 1467 € 20

Avis favorable.

### ■ TALUS

Monsieur Mathieu BARNADAS décrit le devis de la société HEBRAIS de Marciac pour la fourniture et le transport de blocs d'enrochements d'un montant de 754 € 35 HT. Un renforcement de talus pourrait être réalisé, route d'Eauze, s'il est confirmé que la commune en a la charge. A suivre.

### ■ CABINET KINE

Monsieur Jacques LABADIE, explique que les travaux d'agrandissement du cabinet de kinésithérapie sont achevés et qu'il reste l'enduit des façades à réaliser. Il présente l'offre de la Sarl SUD LAB de MANCIET, d'un montant de 1518 € 56 HT et 1822 € 27 TTC.

Devis approuvé.

## Aménagement place - DETR 2020

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de la place du Colonel Parisot qui consiste en un aménagement de l'espace vert, l'implantation d'une aire de jeu avec structure de sécurité et la réhabilitation du parvis du monument morts. Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de ruralité du Pays Val d'Adour au même titre que le contrat Bourg Centre Occitanie.

Monsieur le Maire indique que des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat (DETR) et de la Région ; il propose d'arrêter le plan de financement suivant :

<b>COUT DES TRAVAUX HT.....</b>	<b>71 580.00 €</b>
DETR (50 %) -----	35 790.00 € HT
Région (25 %) -----	17 895.00 € HT
Autofinancement (25%)-----	17 895.00 € HT
<b>Total Général -----</b>	<b>71 580.00 € HT</b>

de lancer l'opération et de solliciter les entreprises pour obtenir des devis.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## Questions diverses

### ✓ Parking Sapeurs Pompiers

Monsieur le Maire rappelle la demande du SDIS au sujet de la réfection du parking devant la caserne des Sapeurs Pompiers et la participation de la municipalité à hauteur de 4342 € 08.

Il ajoute avoir reçu des précisions du SDIS quant à la liste des communes défendues sur le territoire. Aussi il convient de retirer de la délibération du 17 décembre dernier, la commune de Termes d'Armagnac, d'y ajouter celle de Seailles et de modifier les participations, comme suit :

COMMUNES	NBRE D'HABITANTS	MONTANT DE LA PARTICIPATION
AVERON BERGELLE	152	275.92
BOUZON GELLENAVE	197	357.60
CASTELNAVET	130	235.98
FUSTEROUAU	137	248.68
LOUSSOUS DEBAT	60	108.92
LUPIAC	314	569.98
MARGOUE MEYMES	196	355.78
POUYDRAGUIN	139	252.32
SABAZAN	136	246.87
SAINT PIERRE D'AUBEZIES	73	132.51
SEAILLES	55	99.84
<b>TOTAL</b>	<b>1589</b>	<b>2 884.40</b>

Il resterait à charge de la commune la somme de 1457 € 60.  
Avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 20 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 20 janvier 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 20 Janvier 2020

Le Maire,  
Philippe BARATAULT